27/28

NOUVELLES de TURQUIE

mar/avr

MENSUEL DE L'UNION DES TRAVAILLEURS DE TURQUIE EN BELGIQUE.

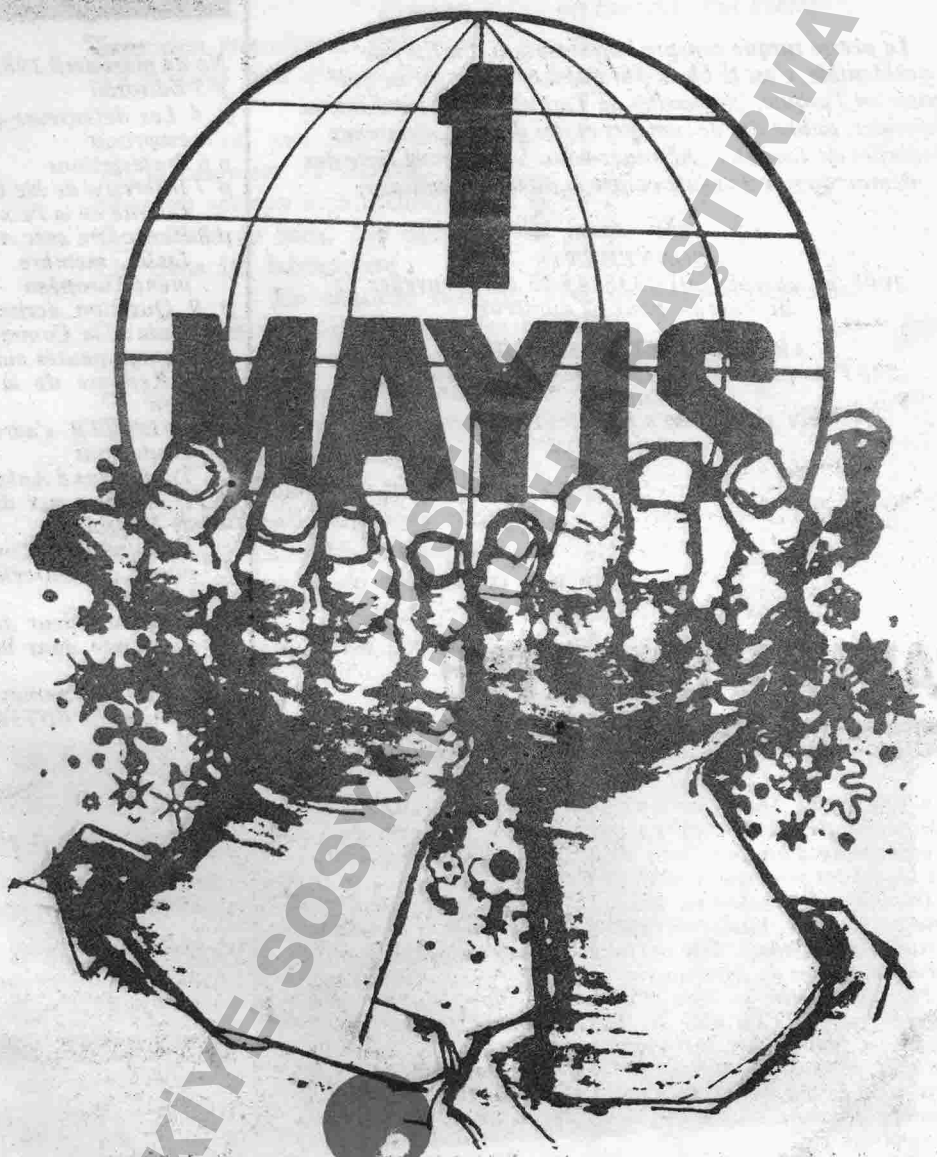

DİSK

TÜRKİYE DEVRİMCİ İŞÇİ SENDİKALARI KONFEDERASYONU

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

NOUVELLES de TURQUIE

La presse turque censure l'information. En Europe occidentale, c'est le black-out quasi complet sur ce qui se passe en Turquie. "Nouvelles de Turquie,, lutte pour mieux informer, publie des documents et des dossiers. Soutenez "Nouvelles de Turquie,,. Abonnez-vous. Soutenez la lutte des démocrates de Turquie contre la dictature militaire.

ABONNEMENT
200F au compte 001-1338343-13 des Nouvelles de Turquie pour 12 numéros

ABONNEMENT DE SOUTIEN
500 F au compte 001-1338343-13 des Nouvelles de Turquie

CARTE D'IDENTITE

L'Union des Travailleurs de Turquie en Belgique est une organisation de masse, progressiste, pluraliste, qui regroupe des travailleurs de Turquie vivant en Belgique. Elle est organisée dans toutes les principales villes de Belgique.

Depuis sa fondation en 1972, l'UTTB lutte pour la démocratie en Turquie, l'unité des forces progressistes et pour la solidarité internationale. Elle participe à toutes les actions en faveur de la paix et du désarmement.

Par ses activités sociales et culturelles (services, sport, fête, conférences), l'UTTB aide les familles immigrées, combat le racisme, la xénophobie, lutte pour les droits démocratiques des immigrés et la fraternité entre Belges et immigrés. L'UTTB mène une action continue pour que les ouvriers de Turquie prennent une part plus active dans la lutte de classe et le combat syndical.

L'UTTB est membre du collectif d'associations Objectif 82, affiliée au Comité de liaison des organisations des travailleurs immigrés (CLOTI). L'UTTB fait également partie du groupe Kontaktorgaan Internationale Solidariteit et du Antifascistischfront.

SOMMAIRE

No de mars-avril 1982
p 3 Editorial
p 4 Les défenseurs de la paix en prison
p 6 Protestations
p 7 Interview de Me Coskun du Comité de la Paix
p 8 Rencontre avec Anne-Marie Lizin, membre du Parlement Européen
p 9 Question écrite de Mme Lizin à la Commission des Communautés européennes - Réponse de la Commission
p 10 L'UTTB s'adresse à M. Tindemans
Tindemans à Ankara
p 11 Message aux délégations de Madrid
La Turquie au Conseil communal de Courcelles
p 12 En bref
L'Ambassadeur de Turquie s'immisce dans les affaires belges
p 13 Fête des femmes
Congrès de l'UTTB
p 14 Dossier: procès de la DISK
p 21 La Turquie au Congrès de la F.S.M.
p 22 Mieux vaut en rire
p 23 Appel commun
p 26 Poésie: Orhan Veli
80ème anniversaire de la naissance de N. Hikmet
p 28 Campagne de collecte pour les prisonniers politiques

UNION DES TRAVAILLEURS DE TURQUIE EN BELGIQUE
74 avenue Clémenceau
1070 Bruxelles

Editeur responsable : R. Nijns, 74 av Clémenceau, 1070 Bruxelles.

TÜSTAV TÜRKİYE SOYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

EDITORIAL

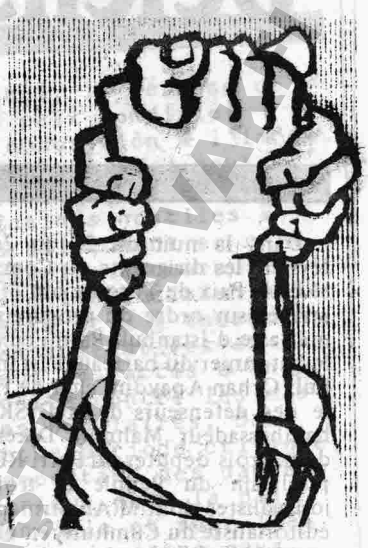

Le procès des cinquante-deux dirigeants de la centrale syndicale DISK a repris le 14 avril dernier à Istanbul, après quarante-deux jours de suspension.

Comme on le sait, dans ce procès, la peine de mort est requise contre les prévenus.

Que reproche-t-on aux dirigeants du mouvement syndical turc ? D'après l'acte d'accusation, ils auraient tenté de renverser le régime parlementaire établi par la constitution afin d'instaurer un régime socialiste. Aucun indice sérieux de préparatifs d'insurrection ou d'action armée ne figure dans l'acte d'accusation. Ainsi, la bizarrerie et l'illogisme de celui-ci se montrent au grand jour. Bizarrerie tout d'abord : il est pour le moins bizarre de voir un procureur militaire au service des généraux qui ont renversé le régime parlementaire accuser des syndicalistes d'avoir voulu renverser ce même régime. En outre, l'acte d'accusation est entièrement basé sur un illogisme : pour prouver l'existence d'un complot sont mentionnées comme preuves, grèves et les manifestations légalement organisées par la DISK avant le 12 septembre 1980. Or avant le coup d'Etat, organiser des grèves et des manifestations faisaient partie intégrante de l'exercice des droits syndicaux et démocratiques garantis par la constitution. En réalité, ce qu'on reproche aux dirigeants de la DISK, c'est le fait d'avoir pleinement exercé les droits syndicaux.

La cour militaire, dès les premières audiences, a décidé d'appliquer la procédure "d'état de guerre", ce qui limite considérablement les droits de la défense, comme l'ont constaté de nombreux observateurs juridiques. En outre, la cour fait planer des menaces sur les accusés et leurs défenseurs. Les avocats ont été à maintes reprises contraints de quitter la salle d'audiences. Le procureur militaire, lors d'une audience, alla jusqu'à signifier à l'un des défenseurs qu'il allait être lui-même poursuivi : menace qui fut mise à exécution quelque temps après.

L'importance du procès des dirigeants de la DISK tient au fait qu'il a un caractère de test politique pour l'évolution future du régime militaire. Une sentence sévère, et surtout des condamnations à mort, signifieraient un durcissement du régime.

Parallèlement au procès de la DISK, l'escalade de la répression continue en Turquie. Il y a quelques semaines, les dirigeants du Mouvement de la Paix de Turquie, dont le bâtonnier O.Apaydin, défenseur des syndicalistes de la DISK, furent arrêtés. Ces arrestations furent suivies par celles de M.Bülent Ecevit, ancien président du PRP et de deux ex-députés de ce même parti. Quelques jours après s'ouvrait le procès des dirigeants du Parti Ouvrier de Turquie. Tout cela se passe au moment même où le chef de la junte militaire de droite essaie d'apaiser l'inquiétude de l'opinion publique européenne en prodiguant des promesses de retour à la démocratie. Ainsi, la junte militaire souffle le chaud et le froid pour camoufler ses véritables intentions. Compte-t-elle vraiment entreprendre une certaine "libéralisation", du régime militaire ? Il est très difficile de répondre à cette question dans la mesure où des tendances opposées semblent s'affronter au sein même de la junte. Bien qu'il soit difficile de prévor l'évolution du rapport de forces entre factions adverses, il ne serait pas faux de dire que pour le moment la balance semble pencher du côté des éléments durs. Les derniers événements confirment ce que nous venons de dire.

Dès lors, il devient évident - même si on ne peut guère prévoir avec précision la forme que prendra la régime dans le futur - que la junte ne rétablira pas les libertés telles qu'elles étaient garanties par la constitution de 1961.

Dans ces conditions, il ne reste qu'une seule issue aux progressistes et démocrates de Turquie : former un front unique afin de mener une lutte acharnée pour la restauration des libertés et droits démocratiques tels qu'ils étaient avant le coup d'Etat. Et pour cela, un vrai dialogue doit s'instaurer entre eux dans le but de favoriser un rapprochement des différentes plates-formes politiques.

Un premier pas important vient d'être franchi dans ce sens. Le communiqué commun du P.O.T., du P.C.T. et du P.S.O.T., publié le 4 février dernier, constitue un jalon important sur le chemin qui mène à l'unité d'action.

Défenseurs de la paix en prison

Dans la nuit du 25 au 26 février, les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie ont été arrêtés sur ordre du procureur militaire d'Istanbul. Parmi eux, le bâtonnier du barreau d'Istanbul, Orhan Apaydin, chef de file des défenseurs de la DISK, l'ambassadeur Mahmut Dikerdem, trois députés du Parti Républicain du Peuple et trois journalistes dont M.Ali Sirmen, éditorialiste du Cumhuriyet. Ce comité était la seule organisation de Turquie pour la paix et rassemblait en son sein des intellectuels et des responsables tures de divers horizons.

Le Comité de la Paix de Turquie a été fondé le 3 avril 1977 à l'issue d'une conférence nationale convoquée par le barreau d'Istanbul.

Un appel qui a été lancé par cette conférence faisait savoir à l'opinion publique les principes fondamentaux suivants du comité :

Pour une paix juste et durable dans le monde :

- l'interdiction des armes nucléaires, arrêt de l'armement, dissolution des pactes militaires, dissolution des bases étrangères, retrait des armées étrangères
- l'arrêt de la politique de recours à la force dans les relations internationales, solutions à toutes les négociations
- la coexistence pacifique des pays ayant des systèmes politiques différents, ne pas se mêler dans les affaires intérieures d'un autre pays, respect de la souveraineté et de l'indépendance, développement des relations commerciales et culturelles internationales dans le respect du principe de l'intérêt mutuel et de l'amitié
- mettre fin au racisme, au colonialisme et au néo-colonialisme
- l'utilisation des moyens réservés pour l'armement dans la lutte pour une meilleure éducation et contre les maladies et la misère
- la défense des droits de l'homme, la possession et le contrôle par les peuples des ressources de leur pays, la libre réalisation des réformes socio-économiques dans les formes choisies par les peuples
- l'application des décisions de l'organisation des Nations-Unies en matière de la Paix et de la Sécurité.

Le rapport présenté par le secrétariat général du Comité de la Paix au Congrès national réuni les 3,4 et 5 avril 1980 mettait l'accent sur les activités essentielles suivantes :

- l'approfondissement du processus de fin de la guerre froide, rendre la détente hors de toute mise en question de l'esprit des accords d'Helsinki.
- continuer la lutte pour un désarmement général et complet.
- contribuer aux efforts de renforcement des possibilités de développement dans la paix et la sécurité.
- la diffusionet approfondissement des principes de la lutte pour la démocratie dans toutes les couches de la population, le renforcement de la lutte contre le fascisme.

Le mandat d'arrêt lancé contre les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie est une décision considérant comme délit de telles activités et de tels principes.

Parmi ces dirigeants du Comité de la Paix de Turquie, certains sont même privés des droits reconnus aux prisonniers de guerre par les accords de Genève. Certains ont été contraints de quitter le pays.

Il est certain que ces événements constituent un danger sérieux non seulement pour la Turquie mais aussi pour la région et pour la paix dans le monde.

RECOURS REFUSE

Le recours contre ces arrestations a été refusé par le tribunal militaire le 15.3.1982.

Cette décision de refus a un caractère inquiétant pour la paix et la détente. En effet, les arguments suivants ont été énoncés dans la décison du tribunal militaire :

Toutes les actions suivantes entament l'autorité de l'Etat et du gouvernement et troublent l'ordre public :

- le fait d'avoir demandé le retrait des forces militaires étrangères de Chypre dans le communiqué final de la Conférence internationale pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne à laquelle participait le Comité de la Paix de Turquie
- avoir demandé que soit mis fin à l'occupation de l'île lors de la Conférence de solidarité avec Chypre organisée par le Conseil mondial pour la paix avant la création du Comité pour la Paix de Turquie
- pression sur l'opinion publique en s'opposant à l'OTAN, aux accords militaires avec les USA et aux bases étrangères en Turquie
- avoir écrit dans le rapport du barreau d'Istanbul à la Conférence nationale de la Paix que la guerre froide ne peut persister
- avoir lutté pour un monde sans guerre, sans exploitation et avoir souligné que la course aux armements contrecarre cette lutte
- avoir célébré les anniversaires de la naissance de N.Hikmet.

TÜRKİYE EDEBİYAT VAKFI

lettre du président

Au Juge le plus proche du tribunal militaire
de l'Etat de Siège

Je suis arrêté sur une décision du tribunal militaire du 23 février 1982, avec les membres élus le 5 avril 1980 du Conseil National du Comité de la Paix, dont j'assume la présidence depuis le 20.04.1977, date de sa fondation. Il nous a été notifié que la décision d'arrestation prenait source de l'accusation d'avoir commis les délits cités dans les articles 141 et 142 du Code Pénal Turc. Nos avocats ont remis à votre Tribunal la demande de recours qui prouve que cette décision est contraire à nos lois. A ce sujet, en tant que premier responsable de l'Association pour la Paix, je voudrais exposer les buts et le contenu de l'association.

Le Comité de la Paix a été fondé dans le but de contribuer sur le plan national à la réalisation d'un ordre international de paix qui protège les intérêts vitaux de notre peuple et la sécurité de notre pays dans la ligne de l'Acte Final d'Helsinki qui a mis fin à la période de guerre froide, et qui a entamé le processus de détente dans les relations entre Etats et de coopération et sécurité mutuelles. Le Comité de la Paix est un organisme démocratique, qui a mené toutes ces activités devant les yeux de l'opinion publique. Comme dans les organisations pour la paix des autres pays du monde, ont soutenu ou participé aux activités du Comité de la Paix en Turquie, les personnes les plus attachées aux principes de la paix universelle, quoi qu'il en soit de leurs opinions politiques et de leurs croyances, et qui représentaient différentes couches de la société. Avec cette qualité, le Comité de la Paix a une structure qui ne permettrait aucune activité secrète ou illégale.

Je suis une personne qui a été au service de l'Etat pendant 40 ans, dont 20 consacrés à représenter notre Etat en qualité d'ambassadeur dans les pays étrangers. Ma responsabilité de représentant m'a donné le droit de porte-parole de l'Etat de la République de Turquie dans nos relations avec les gouvernements auprès desquels j'étais accrédité, comme la possibilité de posséder des informations et secrets relatifs à la sécurité de l'Etat, les plus secrets et importants. Tous les gouvernements de la République de Turquie ont reconnu que j'ai honorablement assumé mes responsabilités et droits. Elu à la présidence du Comité de la Paix en raison de mes qualités, avec une équipe dirigeante sélecte qui a prouvé sa valeur dans la vie intellectuelle, artistique, scientifique de notre pays, notre unique but a été d'accroître la participation de la Turquie aux efforts pour la réalisation des espoirs de paix de tous les hommes dans le monde entier.

Je refuse fermement les accusations de "fonder une organisation secrète et illégale" ou bien "d'activités subversives, séparatistes" concernant nos activités et j'exige la levée de la décision d'arrestation prise à mon égard, basée sur ces motifs en violation du droit, et ma libération.

Mahmut DIKERDEM
Ambassadeur
Président du Comité de la Paix
de Turquie
et Membre du Présidium
du Conseil Mondial de la Paix

TÜRKİYE SOSYAL TARİHİ VAKFI

protestations

PROTESTATIONS CONTRE LES ARRESTATIONS DES MEMBRES DU COMITE DE PAIX ET DE Me APAYDIN

Protestations de l'A.I.J.D. et de l'A.B.J.D.

"L'Association Internationale des Juristes Démocrates s'est adressée aux autorités turques en demandant la libération immédiate du Bâtonnier Apaydin et des autres personnes arrêtées. Elle s'est également adressée aux institutions européennes et aux Nations Unies afin que soient prises les sanctions qui s'imposent contre ce pays.,, (extrait du communiqué du 26.2.1982)

"Le bâtonnier Apaydin s'est manifesté comme une figure particulièrement courageuse pour l'affirmation et la défense des droits démocratiques, des droits syndicaux et des droits de la défense en Turquie.

(...) L'Association Belge des Juristes Démocrates invite le gouvernement et le Parlement belge à entreprendre toutes les démarches utiles, notamment au sein de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et de la CEE pour que les sanctions les plus énergiques soient prises à l'encontre de la Turquie.,, (extrait du communiqué du 26.2.1982)

Protestation du Service Civil International - Commission Européenne Immigrés

"Nous avons appris avec indignation l'arrestation récente de Me O.Apaydin, bâtonnier d'Istanbul, de Mr Dikerdem, président du Comité de la Paix et de 44 personnes dont 4 députés du Parti Républicain du Peuple. Nous vous prions de transmettre aux autorités actuellement au pouvoir en Turquie l'assurance de notre réprobation la plus vive devant de telles pratiques et notre demande de libération immédiate des personnes citées.,, (extrait de la lettre du 8.3.82 adressée à l'ambassadeur de Turquie en Belgique)

Protestation de l'UBDP - section liégeoise

"A la nouvelle de l'arrestation de 44 membres du mouvement de la paix en Turquie, la section liégeoise de l'UBDP a adressé par télégramme sa véhémente protestation à l'ambassadeur de Turquie en Belgique et au Président Evren.

Elle a également adressé ses sentiments de solidarité aux détenus par l'intermédiaire de M.Mahmut Dikerdem, membre de la présidence du Conseil Mondial de la Paix, organisme avec lequel notre section entretient les meilleurs rapports.,, (extrait du communiqué du 2.3.1982)

PROTESTATION DE LA CONFERENCE DE BRUXELLES SUR LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

La Conférence internationale des organisations non gouvernementales de Bruxelles organisée à l'initiative de comités pour la paix et le développement de Belgique (CNAPD et CNCD), des Pays-Bas, d'Espagne, de Grande-Bretagne et du Danemark a adressé un télégramme demandant la libération des militants du Comité de la Paix de Turquie.

INTERVIEW

***Libération* a pu rencontrer Me Enis Coskun, un avocat progressiste du barreau d'Istanbul et secrétaire général du Comité de la Paix, organisation pacifiste démocratique et progressiste, membre du Conseil mondial de la Paix. Me Coskun a pu échapper aux arrestations qui ont frappé cette organisation, et se trouve actuellement à l'étranger. Le procureur militaire avait lancé un mandat d'arrêt contre quarante-quatre dirigeants du Comité de la Paix.**

LIBÉRATION. — Pourriez-vous nous fournir des informations concernant l'arrestation des membres du Comité de la Paix, survenue le 23 février dernier ?

ENIS COSKUN. — Parmi les personnes arrêtées, on peut citer l'ambassadeur Mahmut Dikerdem, président du Comité de la Paix de Turquie ; M. Orhan Apaydin, bâtonnier d'Istanbul, chef de file du collectif d'avocats assurant la défense des cinquante-deux syndicalistes de DISK qui risquent la peine de mort. Ont aussi été arrêtés le Dr Erdal Atabek — président de l'Ordre des Médecins de Turquie —, M. Ali Sirmen — chroniqueur de politique étrangère au journal *Cumhuriyet* —, M. Ismail Hakki Oztorun — membre de la présidence de l'Assemblée nationale —, le Professeur Tümer — doyen des Sciences Politiques d'Istambul —, le Professeur Metin

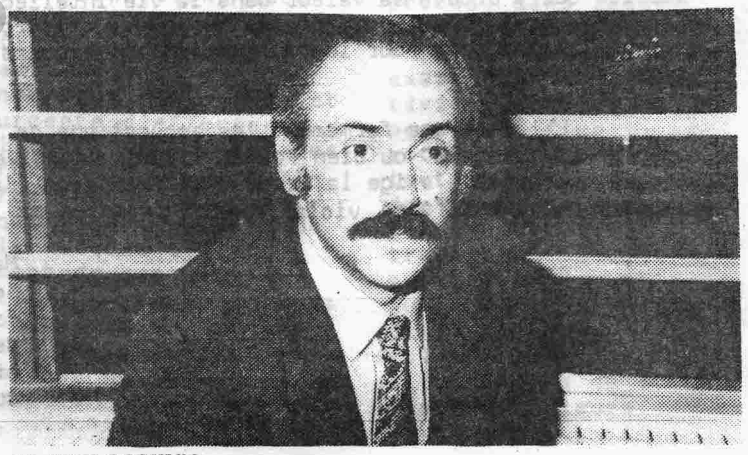

Me ENIS COSKUN.

DE Me COSKUN DU COMITE DE LA PAIX

Ozek — faculté de médecine d'Istambul —, M. Nedim Tarhan — président de l'Union des Coopératives paysannes —, le peintre Orhan Taylan, le poète Ataol Behramoglu, Mme Reha Isvan, épouse de l'ex-maire d'Istambul, déjà emprisonné, ainsi que des députés du Parti Républicain du Peuple.

Ces personnes, qui n'ont pas commis d'autres délits que de lutter pour la paix, sont actuellement détenues dans des prisons militaires turques, privées même des droits des prisonniers de guerre, reconnus par la Convention de Genève, elles vivent dans des conditions déplorables avec interdiction même de se parler, de se sourire.

LIBÉRATION. — Dans le rapport récemment publié par Amnesty International, on affirme que plus de soixante-dix personnes ont trouvé la mort sous la torture, dans les prisons turques, depuis le coup d'Etat des militaires. Qu'en pensez-vous ?

E.C. — Aujourd'hui, il est certain que la torture est systématiquement utilisée en Turquie. Mais je pense que le nombre de personnes qui sont mortes est bien supérieur à soixante-dix. A côté des assassinats par la torture, les exécutions sommaires dans les rues et qui portent l'euphémisme de « *heurts avec les forces de l'ordre* » dépassent de loin les cinq cents. Il faut aussi souligner que les procès qui se déroulent en ce moment dans les tribunaux militaires, se passent sous un régime spécial, appelé « état de guerre », où tous les droits de la défense sont foulés aux pieds. De fortes pressions sont exercées sur les avocats.

LIBÉRATION. — Au matin du 12 septembre 1980, les bases d'une dictature militaire sont jetées. Depuis, la satisfaction de l'homme de la rue qui a vu la terreur diminuer a laissé sa place à la terreur qu'inspire l'Etat. D'autre part, le coût de la vie qui n'a cessé de croître a renforcé le mécontentement populaire. Aujourd'hui, une opposition se forme-t-elle en Turquie ?

E.C. — Avant le 12 septembre 1980, date du coup d'Etat en Turquie, c'était un véritable chaos. Evidemment, cette atmosphère ne s'était pas créée toute seule. Le principal responsable était le Parti d'action nationaliste, un parti fasciste, qui, lors de sa participation aux gouvernements de Front nationaliste, a pu accroître son influence et armer ses militants. C'est dans ces conditions que la junte a pris le pouvoir. La terreur dans la rue a cessé. Mais qui en a fait les frais ? La terreur une fois liquidée, les droits démocratiques les plus élémentaires se sont trouvés supprimés. A présent, les prisons sont bondées d'hommes politiques démocrates, progressistes et de syndicalistes. On tue, on torture dans les prisons turques. On s'inquiète de la vie des gens qui sont en garde à vue (la garde à vue est de quarante-cinq jours en Turquie). La junte perd de jour en jour l'appui qu'elle avait trouvée au début. La baisse du pouvoir d'achat, les conditions économiques déplorables y sont pour beaucoup, autant que la violence de l'Etat.

Evidemment, différentes formes d'opposition se manifestent. Par exemple, les ouvriers privés de leur syndicat poursuivent leurs revendications à l'aide de larges « *délégations ouvrières* ». De vastes campagnes de signatures sont lancées contre les arrestations, partout dans le pays.

LIBÉRATION. — Comment évaluez-vous la situation politique en Turquie, quelle est, à votre avis, l'avenir de la junte ?

E.C. — L'intensification de la répression est une preuve de l'impasse dans laquelle se trouve engagée la dictature militaire. D'un côté, le mécontentement populaire ; de l'autre, la situation difficile de l'économie... D'autre part, en janvier dernier, un traité portant le titre « Conseil de commandement commun » a été signé en Turquie avec les USA. Un traité semblable au traité de Sèvres avait été signé il y a soixante ans entre le gouvernement et les forces alliées d'occupation en Turquie. A l'époque, ceci avait été vivement critiqué par M. Kemal Atatürk. Aujourd'hui, ceux qui se réclament du « Kemalisme » signent le même traité. Par ailleurs, les USA qui veulent accroître leur présence dans le Moyen-Orient, souhaitent implanter les forces d'intervention rapide sur le territoire turc et ne cessent de multiplier des démarches en ce sens.

Nous pensons que la junte est au pied du mur et est inquiète de son avenir, aussi les milieux les plus réactionnaires du pays désirent impliquer la Turquie dans une politique aventurière, dans une politique de guerre et de tension, dans cette partie du monde. C'est dans cette conjoncture que les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie ont été arrêtés.

Propos recueillis par
J.-P. RIVERO

« Libération »
SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 AVRIL

Rencontre avec Anne-Marie Lizin

Des membres du comité de rédaction de "Nouvelles de Turquie,, ont rencontré à la fin du mois de décembre 1981 Anne-Marie Lizin, membre du Parlement Européen. Lors de cet entretien résumé ci-dessous, Anne-Marie Lizin a exposé les différentes prises de position des instances européennes à l'égard de la Turquie et expliqué l'évolution de l'attitude de ces instances, attitude qui contraste avec la compréhension manifestée par Washington au régime du général Evren.

Pourriez-vous tout d'abord nous informer sur les derniers développements concernant la Turquie au niveau du Parlement Européen et des autres instances européennes ?

On n'a pas discuté de la Turquie lors de la session de décembre du Parlement Européen. Les derniers développements concernant la Turquie ont eu lieu lors du débat sur le budget. Il faut rappeler qu'il y a eu au Parlement Européen plusieurs résolutions sur la Turquie. La première, émanant de 21 parlementaires dont les radicaux italiens, n'a pas été adoptée. Elle reprenait pour la Turquie l'intégralité du texte qui avait été adopté pour la Grèce à l'époque des colonels. A l'initiative du groupe socialiste, les différents groupes ont fait un autre texte qui lui a passé le cap du vote. Puis, à l'occasion du vote sur le budget, un débat beaucoup plus significatif a fait apparaître une majorité dont l'attitude à l'égard du gouvernement turc était devenue plus critique. L'équilibre s'était donc modifié peu à peu. C'est au niveau du Conseil des Ministres que l'évolution a été la plus marquée. En effet, le gouvernement français étant intervenu, le Conseil des Ministres, malgré la proposition positive de la Commission de continuer l'accord financier, a décidé de suspendre cet accord. L'attitude du gouvernement français fut déterminante car au sein du Conseil des Ministres l'unanimité est requise pour prendre des décisions. Malgré le fait que le Parlement Européen s'était déjà prononcé clairement dans le sens de la condamnation (sans mettre toutefois des délais), la Commission n'avait pas repris pour son compte cette condamnation. Elle proposait de poursuivre les accords financiers prévus. Après l'arrestation de M.Ecevit, la Commission ne pouvait plus maintenir sa proposition positive. Maintenant, tout est donc suspendu.

Anne-Marie Lizin, membre du Parlement Européen

La junte militaire dès la prise du pouvoir avait annoncé que le régime militaire ne serait qu'un intermède et que, dans un avenir rapproché, un retour à la démocratie était prévu. Or de nombreux signes laissent à penser que le régime militaire turc n'évolue guère dans le sens d'une libéralisation. Si cette évolution se confirme, que pensent faire les instances européennes, quelles mesures comptent-elles prendre contre la junte afin d'aider le peuple de Turquie dans la lutte pour l'instauration d'un régime démocratique ?

Au niveau du P.E. , la chose la plus importante est de suspendre l'accord d'association. C'est ce qui est en cours actuellement. On a suspendu tous les accords financiers. Il faut encore qu'il soit dit clairement que tout est suspendu. A moins naturellement que la situation change, que le gouvernement turc fasse un geste.

Dans la presse turque reflétant l'opinion des milieux dirigeants de ce pays, certains commentateurs semblent compter sur la mansuétude des représentants conservateurs et libéraux pour éviter une condamnation claire et nette de la dictature militaire par les instances européennes. Y-a-t-il, d'après vous des divergences de vue entre les représentants européens de différentes familles politiques quant à l'attitude à adopter face à la junte ?

Après la première résolution (de Panella, Michel ...) qui avait été rejetée, une autre proposition a été votée. Quoique plus neutre, elle condamnait malgré tout le régime. La majorité au P.E. était alors en faveur d'une attitude négative mais pas encore pour des sanctions. Dans les amendements au budget, on est donc allé plus loin. Ces amendements demandaient le report en ré-

serve de tout ce qui était prévu pour l'accord financier. Ils ont été adoptés lors du vote. Ce succès a concrétisé l'évolution qui s'était produite au sein du P.E. mais il reste que certains partis, les libéraux et conservateurs britanniques surtout, ont toujours une attitude favorable à l'égard du régime turc mais ils ne sont plus majoritaires. La majorité dépendant au P.E. du groupe chrétien-démocrate qui a maintenant une position différente sur la Turquie.

Y compris les chrétiens-démocrates allemands ?

Oui, mais pas tous. Maintenant, la position de ce groupe est devenue beaucoup plus critique. Au début, même au sein du groupe socialiste, il n'y avait pas de majorité pour condamner nettement le régime turc. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la première résolution n'a pas été acceptée. Les socialistes allemands considéraient qu'il fallait laisser un délai aux généraux notamment parce que la Turquie a toujours été un pays "à problèmes,, et qu'elle a déjà connu des pouvoirs militaires. Ce type de raisonnement a totalement disparu au sein du groupe socialiste.

Quelles seront les conséquences d'une éventuelle exclusion de la Turquie du Conseil de l'Europe?

Dans ce type d'organisation qui n'est pas supranationale mais inter-étatique, et qui jouit d'un prestige certain, le rejet d'un Etat est une condamnation très nette. Il n'y a pas d'effet concret immédiat mais la condamnation morale est très importante.

Les Etats-Unis, par la bouche de M.Weinberger, ont réaffirmé leur soutien au régime militaire en Turquie. Quelques jours après cette déclaration, M. Alexandre Haig est intervenu auprès de la Commission de la CEE en faveur de la Turquie. D'après vous, quelles seront les réactions des instances européennes face aux pressions américaines ? Sauront-elles résister ou infléchiront-elles leur attitude dans le sens souhaité par l'administration Reagan ?

Jusqu'à présent, les instances ont résisté puisque c'est presque le jour même où Weinberger a exposé la position américaine que le Marché Commun a décidé de suspendre l'accord financier. Poour l'administration Reagan, la Turquie est un bastion qu'il faut soutenir à tout prix. Il est probable par ailleurs que les militaires turcs accordent une plus grande importance au soutien américain qu'aux pressions européennes. L'attitude actuelle dépend de façon significative de la France. C'est la voix française qui cette fois a emporté la décision. S'ils n'ont pas cédé aux pressions américaines, je ne vois pas pourquoi ils céderaient par la suite. En tout cas, les Français garderont une position ferme.

La promesse de transition vers un régime démocratique dans un avenir rapproché constitue "la carotte,, de la junte militaire pour attirer et neutraliser les démocrates tant européens que turcs. Mais en même temps, cette même transition peut constituer une position de repli de la junte, si les pressions tant extérieures qu'intérieures deviennent trop fortes. Il est évident que dans ce dernier cas, la junte imposera sa propre conception de la démocratie. Dans ce cas, les instances européennes se contenteront-elles de cette caricature de démocratie pour donner un satisfecit au pouvoir en place en Turquie. Sinon, quels doivent-être les critères de l'instauration d'une véritable démocratie en Turquie ?

Forcées à faire "un geste,, , notamment par les pressions européennes, les autorités turques vont probablement faire quelque chose. Le risque réel est que ce geste ne réponde pas aux critères d'une véritable démocratie. En outre, cet acte, même très imparfait, peut être l'occasion pour certains de dire que la situation est parfaite en Turquie et qu'il faut rétablir de bonnes relations avec ce régime.

Encore faut-il s'entendre sur le terme "démocratique,,. Ce qui est certain, c'est que les instances civiles doivent être régulièrement élues. Le Marché Commun ne traite pas dans la perspective d'adhésion avec des Etats militaires. L'accord avec la Turquie suppose qu'elle fera à un moment donné partie de la Communauté européenne. Il est donc exclu qu'il s'agisse alors d'un gouvernement militaire. Mais que signifie "procédure démocratique d'élection,, ? Nous n'avons pas malheureusement à ce sujet de critère précis. Il faut un Parlement. Le problème est que celui-ci peut être issu du peuple tandis que les partis demeurent interdits. Le premier changement à exiger est le passage d'un régime militaire à un régime civil. Alors, même s'il y a eu "plébiscite,, , il faut revendiquer une structure avec des partis et la possibilité de débats politiques.

QUESTION ECRITE DE MME LIZIN A LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Cette question a été posée en février 1982 et concerne le protocole financier entre la Commission des Communautés européennes et la Turquie.

"La Commission peut-elle confirmer que lors de l'entretien entre Thorn et Türkmen, Ministre turc des Affaires étrangères, il a été envisagé de réexaminer la question de l'aide financière ? La Commission peut-elle faire connaître les raisons de sa modification d'attitude et les assurances et garanties en matière de droits de l'homme qu'elle a obtenues du gouvernement turc ?,,

REPONSE DONNEE PAR M.HAFERKAMP AU NOM DE LA COMMISSION A LA QUESTION DE MME LIZIN

"Au cours de l'entretien qu'il a eu avec le Ministre turc des Affaires étrangères, le Président de la Commission a, à

nouveau, fait état des préoccupations de son institution sur la situation des droits de l'homme en Turquie.

En ce qui concerne l'aide financière, la Commission ne peut que confirmer la position qu'elle a prise à la session de juillet 1981 du Parlement Européen. La Commission n'a pas encore approuvé le résultat de la négociation du IVème protocole financier et n'a, de ce fait, pas encore adressé ce texte au Conseil.

Par ailleurs, M.Haferkamp a constaté lors de la session de février que depuis la résolution du Parlement européen, la Commission n'a lancé aucun nouveau projet.,,

L'UTTB S'ADRESSE A TINDEMANS

Début mars, l'UTTB a adressé une lettre à M. Leo Tindemans qui allait se rendre en Turquie pour faire part aux autorités turques des préoccupations de la CEE à l'égard des violations des droits de l'homme qui sont perpétrées dans ce pays.

Dans cette lettre, l'UTTB a rappelé les multiples mesures répressives et antidémocratiques prises par la junte ainsi que l'utilisation systématique des tortures dans les prisons.

L'UTTB a prié M.Leo Tindemans "d'entreprendre toutes les démarches utiles, notamment au sein de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et de la C.E.E. pour que les sanctions les plus énergiques soient prises à l'encontre de la junte, et d'intervenir auprès des autorités turques afin que tous les démocrates soient libérés, pour que les tortures et assassinats cessent et pour que toutes les mesures antidémocratiques soient levées.,,

TINDEMANS A ANKARA

1973 le drapeau rouge

M. Tindemans, ministre des Relations extérieures, était attendu dans la nuit de jeudi à vendredi à Ankara où il doit avoir des entretiens vendredi avec les autorités turques pour leur exprimer, au nom des « Dix », les préoccupations de la Communauté européenne devant la violation des droits de l'homme en Turquie. Il doit en outre s'informer, dans le cadre du mandat qui lui a été confié le 23 février dernier par ses collègues des « Dix », du respect du calendrier du retour à la démocratie, annoncé par le général Evren dans son message de Nouvel an.

Les observateurs dans la capitale turque n'hésitent pas à affirmer que l'accueil réservé à « l'émissaire de l'Europe sera particulièrement froid ». Les mêmes observateurs font remarquer que la lutte contre le terrorisme a servi d'alibi à la junte militaire pour poursuivre sa politique de répression.

Il y a quelques jours, le ministre d'Etat, M. Oztrak — que M. Tindemans doit d'ailleurs rencontrer — « avouait » que quinze prisonniers politiques étaient morts sous la torture et affirmait qu'une instruction judiciaire avait été ouverte contre leurs tortionnaires.

C'est sur base du rapport de M. Tindemans que les « Dix » décideront s'il y a lieu de bloquer plus longtemps le crédit de 750 millions de dollars que la CEE devait accorder à la Turquie.

Le Comité belge de défense des [illegible]ts de l'homme en Turquie a dro[illegible]é à M. Tindemans, quelques adress[illegible] avant son départ pour heures [illegible] mémorandum reprenant Ankara, un [illegible]s violations des droits les principale[illegible]pétrés en Turquie et de l'homme per[illegible]18 peines capita- dénonçant les 1.0[illegible]procureurs mili- les requises par les [illegible]taires depuis le début de l'année. Le Comité demande en outre à M. Tindemans de rencontrer le bâtonnier d'Istanbul, Me Apaydin, récemment arrêté pour l'empêcher d'assurer la défense des 52 dirigeants de la Confédération des syndicats progressistes DISK qui risquent une condamnation à mort.

Martens, le show Reagan et la Turquie

A une question orale posée par le député socialiste Willy Burgeon sur la participation de M. Martens au show du 31 janvier organisé par le gouvernement américain sur le thème « Que la Pologne soit la Pologne », le Premier ministre a fait répondre d'une manière aussi brève que cynique. Rappelant que la Grèce et la Hollande avaient refusé de participer à cette émission, Willy Burgeon fait remarquer que la population belge a été surprise de voir son Premier ministre, M. Wilfried Martens, apparaître à l'émission avec, de façon inattendue, M. Ulusu, Premier ministre turc, qui dirige un régime de nature fasciste où les syndicalistes sont régulièrement assassinés, torturés et emprisonnés.

M. le Premier ministre était-il au courant de cette présence ? Sinon, demande encore Burgeon, a-t-il protesté auprès du gouvernement américain ? Dans le même ordre d'idées, le gouvernement belge a-t-il réagi devant la déclaration de M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, qui disait notamment : « Les généraux de Varsovie sont résolus à extirper l'esprit de la démocratie et ceux d'Ankara à créer des conditions qui permettront à cet esprit de s'épanouir » ?

La réponse du Premier ministre est claire : elle est négative.

TÜRKİYE İŞ BANKASI KÜTÜPHANESİ ARŞİVİ TÜRKİYE İŞ BANKASI KÜTÜPHANESİ

MESSAGE AUX DELEGATIONS DE MADRID

"L'Union des travailleurs de Turquie en France et les associations turques analogues en R.F.A., Belgique, Suède et aux Pays-Bas ont adressé aux chefs de délégation à la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe un appel pressant pour la vie sauve des 52 dirigeants de la DISK et pour l'instauration d'une véritable démocratie en Turquie.,, (cf Le Monde du 23.2.1982)

Dans cette lettre adressée aux ministres des Affaires étrangères réunis à Madrid, les organisations turques déclaraient que "le pouvoir militaire qui s'est installé en Turquie le 12.9.1980 et qui avait annoncé alors que sa tâche principale était d'endiguer la terreur de rue, s'en prend aujourd'hui à toute forme d'expression et d'organisation démocratique par une grande vague de procès. La torture est devenue systématique à l'encontre des détenus d'opinion pour leur extorquer des procès-verbaux falsifiés. 52 dirigeants de la DISK risquent la pendaison pour n'avoir exercé que leurs activités syndicales. S'il est vrai que leur situation a suscité une grande mobilisation internationale, il n'empêche que chaque jour rapproche ces syndicalistes de la potence.

Devant la solidarité internationale grandissante qui se développe face au procès de la DISK, le pouvoir militaire a répliqué, début février, en interdisant la tenue de séminaires, de conférences et autres réunions comprenant la participation de délégations étrangères et en contraignant les associations, les organisations professionnelles et les syndicats de Turquie à obtenir une autorisation du commandement militaire de la loi martiale pour pouvoir inviter des représentants d'organisations étrangères. Ce décret vise en fait à empêcher tout contact entre la Turquie et l'opinion publique internationale.(...) ,,

Organisations signataires :
Union des Travailleurs de Turquie en Belgique
Union des progressistes de Turquie en Suède
Union des travailleurs de Turquie aux Pays-Bas
Amicale des travailleurs de Turquie à Strasbourg
Union des travailleurs de Turquie en France
Union des étudiants turcs en France
Maisons du peuple kurde
Fédération des associations des travailleurs de Turquie en RFA

La Turquie au conseil communal de Courcelles

Lors du Conseil communal de Courcelles du 26.2.1982, le conseiller communiste Roger Romain avait proposé deux choses concernant la Turquie :
- l'abandon d'un jeton de presence des conseillers communaux au profit des victimes de la répression;
- le vote d'une résolution de protestation.

C'est à l'unanimité que les conseillers ont voté l'abandon de leur jeton de présence.

Quant à la résolution, elle a été votée à l'unanimité, moins quatre abstentions motivées (PSC et PRL). En voici le texte :

"Le Conseil communal de Courcelles, réuni le 26.2.82,
-préoccupé par la répression antidémocratique perpétrée par le pouvoir militaire turc;
- fortement ému par la peine de mort dont sont menacés de nombreux syndicalistes pour des activités légales exercées avant le coup d'Etat;
- soucieux du respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats;
- insiste auprès du gouvernement :
1. Pour qu'il avertisse les autorités turques :
- que la Belgique ne peut admettre que la peine de mort soit réclamée contre des syndicalistes par un gouvernement avec lequel elle est liée par de multiples traités et accords;
- que la Belgique demande au contraire que ces syndicalistes soient libérés immédiatement;
- que la Belgique insiste pour que les libertés démocratiques soient rétablies dans leur pays;
2. Pour qu'il prenne toutes les initiatives utiles pour qu'il soit mis fin à ces procès et à cette répression et qu'il demande - si ces démarches restent vaines - la suspension immédiate de l'association de la Turquie à la Communauté européenne et de son appartenance au Conseil de l'Europe.,,

en bref

PROCES DE 222 MILITANTS ACCUSES D'APPARTENANCE AU P.C.T.

Suite au procès de Gölcük, un nouveau procès du P.C.T. s'est ouvert le 15 février à Ankara.

222 personnes y sont accusées d'être membres du Parti Communiste de Turquie. 205 des accusés (dont 32 femmes) sont détenus depuis des mois. Lors de la première audience du procès, les 32 femmes ont déclaré avoir été torturées au cours de leur période de détention et ont apporté des preuves de leurs affirmations. Malgré les réticences des juges, ceux-ci ont finalement accepté que leurs déclarations soient reprises dans le procès-verbal de l'audience.

Accusés d'avoir comploté dans le but d'installer "la dictature d'une classe politique,, ainsi que d'avoir fait de la propagande communiste, ces militants sont passibles de peines de prison allant de 7 à 20 ans.

Cela fait presque 60 ans que le P.C.T. est interdit en Turquie.

DEUX PARLEMENTAIRES JUGES

Deux parlementaires du Parti Républicain du Peuple sont jugés actuellement pour des motifs politiques. Leur procès a commencé le 28 janvier. Il s'agit de Ertugrul GUNEY et de Temel ATES. Le procureur réclame 5 ans de prison.

9 ANS DE PRISON POUR UN JOURNALISTE

M. Candemir Ozler a été condamné à 9 ans de réclusion pour avoir fait de la propagande communiste. Il était le rédacteur en chef de Savas Yolu, hebdomadaire de gauche interdit depuis le coup d'Etat.

L'Ambassadeur de Turquie s'immisce dans les affaires belges

Un débat sur la situation en Turquie a été organisé le 25 mars 82 dans la salle de l'Hôtel de ville de Courcelles. S'imaginant peut-être au pays des généraux, M. Haluk Kura, ambassadeur de Turquie, a cru bon d'écrire au bourgmestre pour déplorer la tenue dans les bâtiments communaux d'un tel débat :

"Certains de mes ressortissants m'ont fait part que les affiches concernant cette manifestation étaient collées même dans les services communaux.

Il me paraît assez clair que derrière cette manifestation se trouvent certaines personnes dont les buts ne sont autres que de ternir l'image de la Turquie en Belgique en détournant les réalités.

Autant que l'organisation d'une manifestation contre la Turquie dans votre commune, je déplore surtout et, me faisant l'interprète de ressortissants turcs habitant votre commune, que les autorités communales aient accepté que cette manifestation ait lieu dans les bâtiments même de l'Hôtel de Ville.,,

Les réactions du Conseil Communal de Courcelles et de personnalités de la région ne se sont pas faites attendre. Le Conseil communal, réuni le 19.3.82 a dénoncé la lettre de M.Haluk Kura comme étant :

- une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures belges en général, et les affaires communales en particulier;
- une intimidation à l'égard du droit à l'information des citoyens belges et de la population résidant en Belgique.

Pour sa part, M.Ernest Glinne, conseiller communal à Courcelles et président du groupe socialiste au Parlement européen a écrit à M.Leo Tindemans afin que celui-ci examine "le problème déontologique posé par le comportement de l'Ambassadeur,,. M.E.Glinne estime que ce dernier est sorti des limites normales de l'exercice de ses fonctions et a commis un acte d'immixtion intolérable dans des affaires intérieures belges. Il souhaiterait qu'il soit rappelé à un exercice plus correct de sa mission.

Notons enfin que l'ambassadeur de Turquie à Bruxelles n'a jamais protesté quand des loups gris organisaient des "fêtes,, dans des salles communales belges, en particulier au Limbourg.

objectif 82

Le samedi 15 mai 1982, entre 14.3o et 17.3o, tous présents à la place de la Monnaie pour participer à l'action de sensibilisation aux problèmes des immigrés et en faveur de leurs droits politiques, à l'initiative de la concertation OBJECTIF 82. (podium avec musique, attractions, ..., distribution de tracts)

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

Fête des femmes

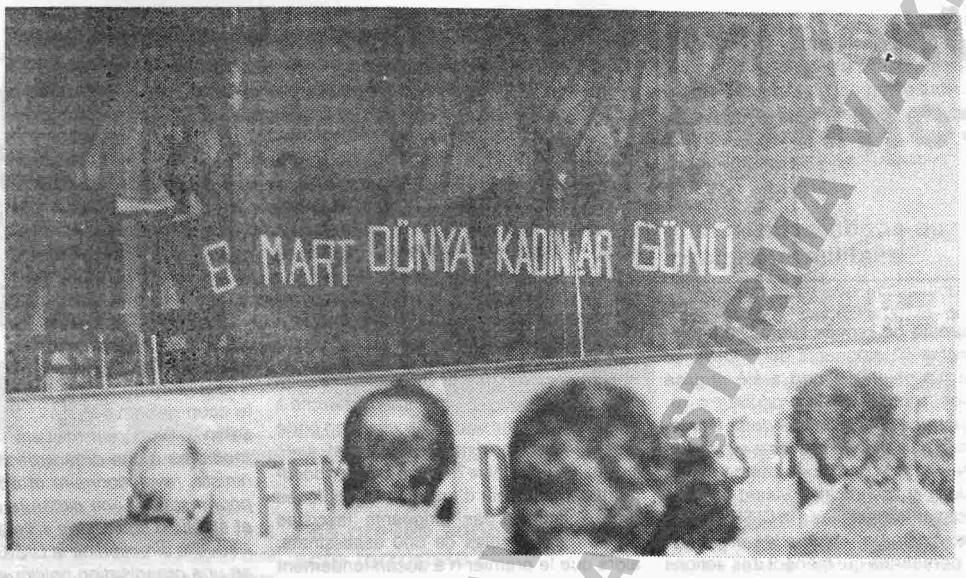

- Spectacles, jeux et bonne ambiance à la Fête des femmes organisée le 13.3.1982 conjointement par les Femmes démocratiques grecques et la section des femmes de l'UTTB. Tous les bénéfices de la soirée ont été versés au fonds de solidarité avec le prisonniers politiques en Turquie.

Congrès de l'UTTB

13/3/82

dossier

PROCES

Une parodie de procès contre la DISK

Par Claude Martin
«Le Mouvement Syndical Mondial»
Revue de la FSM
No 3

La parodie de procès intenté, à Istamboul, contre 52 dirigeants de la DISK se poursuit. La peine de mort a été requise contre les accusés et le procureur a réclamé l'interdiction définitive de la Confédération syndicale. Ce proces n'est que la première phase d'une vaste campagne de répression antisyndicale, visant notamment les syndicats affiliés à la DISK et leurs militants, ainsi que « toutes les organisations et personnes qui mènent des actions unitaires avec la DISK ». Et aujourd'hui déjà, de nombreux militants syndicaux — parmi les 521 personnes accusées d'appartenir au parti communiste de Turquie — passent en jugement à Ankara, à Gölcük et Adana.

Tortures et violations des droits de la défense

Les 52 dirigeants de la DISK, jugés actuellement sont détenus en prison depuis déjà plus d'un an. Durant cette période, ils ont subi des tortures et des mauvais traitements dans les locaux de la police, où les inculpés sont interrogés les yeux bandés. L'un des dirigeants de la DISK, qui a voulu faire état des tortures, à été tout de suite expulsé de la salle d'audience par le juge militaire. Les autorités turques ont reconnu que « 370 dossiers ont été ouverts à la suite de plaintes pour tortures ». Il s'agirait là, « de regrettables erreurs ». Actuellement, la torture est pratiquée de façon systématique en Turquie. 72 personnes seraient mortes en prison, depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

Le procès se déroule devant un tribunal militaire qui viole constamment les droits de la défense, ayant décidé, dès l'ouverture du procès, d'appliquer la législation de temps de guerre. Les avocats de la défense sont menacés aussi d'inculpation, car certains d'entre eux ont été nommément cités dans l'acte d'accusation de la DISK, tandis que d'autres sont membres du Comité turc de la paix, accusé par le procureur militaire d'agir de concert avec la DISK.

Le procureur militaire a-t-il voulu, par son acte d'accusation de 817 pages, donner l'impression que la DISK a commis un grand crime ou a-t-il simplement cherché à égaler en volume l'acte d'accusation porté contre le parti fasciste (1 000 pages), avec lequel il sympathise? Or, ce dernier document, lui, est plein d'arguments juridiques réels, accusant les dirigeants fascistes d'être responsables de 600 assassinats, alors que le premier n'a aucun fondement juridique et ne contient comme « preuves » que des documents publics et bien connus de la DISK. Ajoutons, par ailleurs, que dernièrement, neuf dirigeants fascistes importants ont été libérés.

Des accusations sans fondement

Les dirigeants de la DISK sont poursuivis sur le fondement des articles 141, 142 et 146 du Code Pénal Turc. Et c'est en vertu de l'article 146, qu'ils sont passibles de la peine de mort. En effet, aux termes de l'article 146, *« quiconque a essayé par la force d'altérer, de changer ou d'abolir l'ensemble ou une partie de la Constitution, de renverser l'Assemblée Nationale — désignée selon la Constitution — ou de l'empêcher de remplir ses devoirs, sera puni de la peine capitale »*.

Mais une question surgit aussitôt: quelle Constitution la DISK a-t-elle tenté d'abolir? La Constitution et l'Assemblée ont été suspendues par le régime militaire lui-même. Les organes législatifs imposés par celui-ci sont en train de préparer une nouvelle Constitution. La DISK a toujours soutenu la Constitution adoptée en 1961 et a lutté pour sa mise en œuvre complète.

Les articles 141 et 142 du Code Pénal Turc, inspirés du code mussolinien, interdisent toute activité ayant pour objectif d'instaurer « l'hégémonie d'une classe sociale sur les autres ou d'anéantir une classe sociale ».

L'acte d'accusation repose sur les activités, déclarations, publications, documents publics de la DISK, allant de 1967 (date de la fondation de la centrale) au 12 septembre 1980 (date du coup d'Etat militaire).

Les dirigeants de la DISK tombent sous le coup des articles 141, 142 et 146, car, selon le procureur militaire, *« en tant que membres d'une organisation marxiste-léniniste, révolutionnaire et illégle, agissant pour instaurer une dictature du prolétariat et établir le socialisme »*, ils auraient tenté *« sous la direction de la DISK, transformée en une organisation politique de la classe ouvrière, de renverser l'ordre constitutionnel et étatique, ainsi que les institutions fondamentales de l'Etat par des méthodes révolutionnaires. »* Il est à rappeler que le procureur militaire entend par « méthodes révolutionnaires », le terrorisme.

Des « preuves » qui n'en sont pas

Quels sont les « actes terroristes » imputés à la DISK et qui prouveraient qu'elle est une « organisation illégale fondée sur l'emploi de la violence »? Les « preuves », selon le procureur militaire, seraient les *« actions de masse, grèves illicites, occupations des lieux de travail organisées par la DISK, qui a recours à l'idéologie marxiste-léniniste comme arme morale pour engager les masses travailleuses à l'action »*. Et le procureur militaire qualifie sans scrupules d'actes terroristes les actions et activités suivantes de la DISK:

— Les 15 et 16 juin 1970, plus de 100 000 travailleurs débrayent et descendent dans la rue à Istamboul, pour protester contre un projet d'amendement de la loi syndicale qui vise en fait la DISK. Six ans plus tard, le 16 septembre 1976, des centaines de milliers de travailleurs prennent part à une grève nationale pour empêcher la création de tribunaux d'exception. Dans les deux cas, selon le procureur militaire, « les motifs de ces actions de masse n'étaient que des prétextes et le véritable motif était de détruire l'Etat en paralysant la production, la vie sociale et politique ». Il s'agirait là d'un « entraînement à la révolution communiste ».

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

DE LA DISK

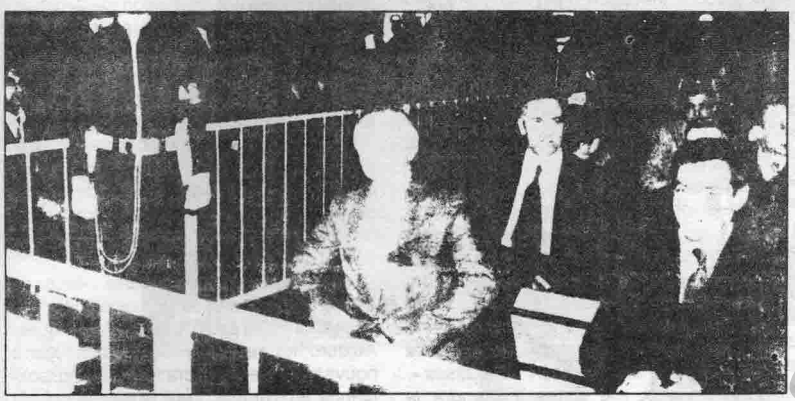

Sur le banc des accusés Abdullah Bastürk, Président de la DISK et Fehmi Isiklar, Secrétaire général.

— La grève nationale du 20 mars 1978 (suivie dans 51 départments sur les 67 que compte le pays) pour protester contre l'assassinat de 7 étudiants à l'Université; le débrayage de 5 minutes, le 5 janvier 1979, pour dénoncer le massacre de plus de cent personnes par des commandos fascistes. Le procureur-colonel n'a pas peur du ridicule en qualifiant de terroristes des actions antiterroristes.

— Les manifestations, à l'occasion du 1er Mai (en 1976, 77, 78 et 79) et la grève nationale, le 30 avril 1980, contre l'interdiction de manifester. La DISK « aurait transformé chaque année la place Taksim à Istamboul en un champ de bataille rouge et sanglant ». Le monde entier sait que les participants à la manifestation légale et autorisée du 1er Mai 1977, furent lâchement attaqués à l'aide d'armes automatiques: 34 personnes y trouvèrent la mort. Les agresseurs toujours non-identifiés sont encore en liberté, et n'ont jamais été jugés. Le régime militaire non seulement fait la sourde oreille en ce qui concerne cette affaire, mais a même accusé la DISK, par l'intermédiaire du procureur militaire, d'être responsable de ce massacre. Il écrit en outre, à la 106ème page de l'acte d'accusation que « le drapeau rouge est en contradiction avec l'article 142 ».

— La grande grève légale et autorisée, à laquelle ont participé pendant plus de 8 mois une dizaine de milliers de métallurgistes, affiliés à la MADEN-IS, est qualifiée de « guerre contre l'Etat ».

— Pour couronner son argumentation, le procureur militaire cite encore comme « preuve », le fait que les délégués au 23ème Congrès de la MADEN-IS en 1979, ont chanté l'Internationale.

Les grèves sont-elles un acte terroriste?

Pour le procureur militaire, le recours à la grève et aux manifestations, l'emploi de certains mots d'ordre et des chants ouvriers, seraient suffisants pour démontrer le caractère « terroriste » de la DISK. L'acte d'accusation invoque ainsi le caractère illégal **a posteriori** d'actions syndicales conformes — au moment où elles étaient réalisées — à la Constitution turque, et organisées par un syndicat légalement reconnu, dont les status et le mode de fonctionnement avaient été régulièrement approuvés de 1967 à 1980.

Le procureur militaire s'efforce vainement de « prouver » que la DISK est une organisation terroriste. Celle-ci, par ses actions antiterroristes, a maintes fois prouvé le contraire. Et les activités de la DISK, citées dans l'acte d'accusation comme des preuves, ne sont que des activités syndicales reconnues par les conventions internationales de l'OIT.

Quant au caractère soi-disant illégal, voire clandestin de la DISK, le procureur militaire croit qu'il suffit de répéter, sans fournir un seul argument réel, ce qualificatif des dizaines de fois, tout au long de l'acte d'accusation, pour le prouver.

Il essaie également de montrer que la DISK est une organisation parallèle au Parti Communiste de Turquie, contraint à la clandestinité permanente depuis 1923. Pour appuyer cette accusation, il se contente d'invoquer certaines similitudes de leurs revendications (en ce qui concerne notamment l'indépendance, l'OTAN, la paix, les sociétés transnationales, le Fonds monétaire international, etc). Pour être plus convaincant, il a joint au dossier, une photo prise lors de la manifestation du 1er Mai 1978, sur laquelle on voit des mots d'ordre demandant la « Liberté pour le Parti Communiste de Turquie ».

Les contradictions du procureur militaire

Fondant toute son accusation sur des faux et des insinuations, le procureur-colonel ne peut manquer d'entrer en contradiction avec lui-même. D'un côté, il dit que la DISK est une organisation parallèle au PCT, de l'autre côté, il souligne que la DISK est un parti marxiste-léniniste.

En considérant que des contacts de la DISK avec la FSM, les syndicats des pays socialistes, la CGT de France, la CGIL d'Italie, constituent une preuve de culpabilité, le procureur s'en prend ouvertement au mouvement syndical international et à ses composantes.

Avant de s'attaquer aux relations internationales de la DISK, auxquelles il consacre une cinquantaine de pages, le procureur militaire se permet de faire une « analyse » des courants syndicaux dans le monde. Selon lui, il y aurait cinq types de syndicalisme dans le monde: le syndicalisme libre « représenté par la Confédération TURK-IS, en Turquie, et la CISL »; celui qu'il qualifie « d'organisations syndicales anticommunistes »; l'anarcho-syndicalisme, dont le « moyen principal de violence est la grève générale »; le syndicalisme social-démocrate qui « veut arriver au communisme par la démocratie pluraliste » et dont l'exemple est la CFDT en France et le syndicalisme marxiste-léniniste. Plus loin, le procureur militaire clarifie son « analyse » et écrit: *« La DISK rejète la conception syndicale qui prend comme base non pas le révolutionnarisme, mais le réformisme, et qui préconise la collaboration entre les classes; c'est-à-dire le syndicalisme de collaboration reconnu par nos lois. Par contre, elle accepte ouvertement le syndicalisme de classe et de masse. »*

Un hommage involontaire à la DISK

Le procureur-colonel note avec amertume que la DISK *« s'est développée en garantissant à ses adhérents des avantages matériels plus importants par rapport aux autres centrales, grâce à sa position ferme pendant les négociations collec-*

tives ». C'est ce qui gêne le patronat, les réactionnaires et les militaires à leur solde. C'est pourquoi les porte-parole de la grande bourgeoisie collaboratrice en Turquie n'ont jamais épargné la DISK dans leur campagne de calomnies. Celle-ci comporte notamment la fameuse « théorie », selon laquelle les acquis des travailleurs seraient à l'origine de l'inflation. Le procureur militaire pousse à l'extrême ce « raisonnement », en se rangeant ouvertement aux côtés des milieux les plus réactionnaires: *« La DISK a toujours conduit les négociations collectives dans l'impasse, en avançant des revendications irréelles et insupportables pour les entreprises. Elle a contraint par la force les travailleurs à faire grève. C'est la raison pour laquelle tout le monde a perdu le désir d'investir, c'est pourquoi la production a baissé et le taux d'inflation a augmenté. »* Ces passages éloquents de l'acte d'accusation témoignent de l'objectif poursuivi par la dictature militaire, à savoir, réduire totalement au silence le mouvement syndical combatif.

Le procureur militaire et le tribunal militaire savent bien que l'accusation ne tient pas debout. C'est pourquoi ils bafouent délibérement les droits de la défense. La logique de l'accusation est des plus primitives et repose sur des déductions gratuites, dépassant toute imagination. Seules, deux données sont réelles: la DISK se réclame du syndicalisme de classe et de masse ainsi que du socialisme. C'est une condition nécessaire et suffisante, selon le procureur, pour que la DISK soit qualifiée d'organisation « marxiste-léniniste, illégale, clandestine et terroriste ». Le nom même de la DISK (Confédération des syndicats révolutionnaires de Turquie), la terminologie qu'elle emploie, en seraient la preuve. La DISK *« est catégoriquement contre les tendances réformistes et révisionnistes »*. Elle *« refuse résolument la collaboration de classes »*. C'est donc qu'elle *« vise à prendre le pouvoir par la révolution, selon la théorie marxiste-léniniste, au lieu d'influer sur le pouvoir par des voies légales »*.

Un procès qui vise la démocratie

Le procès de la DISK est un procès politique. C'est une agression idéologique. Ce procès concerne globalement le problème de la démocratie en Turquie, car si les articles 141 et 142, qui n'ont pas d'équivalent depuis longtemps en Europe, avaient été abolis en Turquie, ce procès ainsi que tant d'autres ne pourraient avoir lieu. Il faut rappeler ici, que l'un des mots d'ordre, repris par les centaines de milliers de travailleurs qui manifestaient à l'appel de la DISK était: **« Abolition des articles 141 et 142. »**

Avant le coup d'Etat militaire, l'essor du mouvement ouvrier et démocratique rendait ces articles de plus en plus caduques. Aujourd'hui, certains voudraient imposer à nouveau « une démocratie » à la mussolinienne en Turquie. Leur laisser le champ libre, serait encourager les fauteurs de la guerre froide et de la tension internationale. Notons au passage, que les Etats-Unis se montrent de plus en plus disposés à augmenter leur aide militaire à la Turquie, annonçant en même temps, par la bouche du Secrétaire général de l'OTAN, que des généraux d'Ankara « constituent le garant national de la sécurité individuelle ».

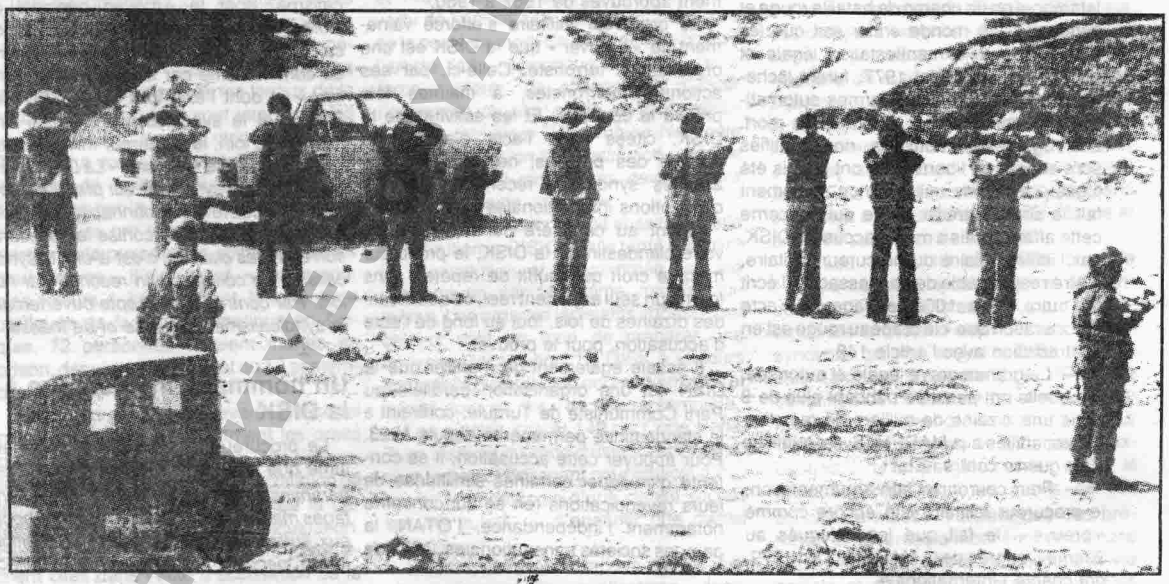

Le régime turc fait régner la terreur dans tout le pays.

DE LA DISK

Interview avec K. Daysal

5/2/82 Révolution

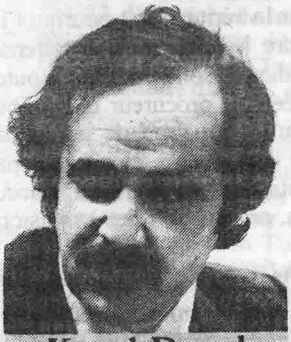
Kemal Daysal

Né en 1945, à Diyar Bakir, dans le Sud-Est de la Turquie. Métallurgiste, il entre au syndicat des Métallos (Maden-Is) en 1965.
Il est élu à son bureau exécutif, dont il devient vice-président, au congrès de 1977.
En juin 1980, le congrès de la DISK l'élit au Bureau Confédéral de l'organisation.
Au lendemain du coup d'Etat, du 12 septembre, il rejette les appels de la junte à se rendre, et entre dans la clandestinité.
Dès octobre 1980, il parvient à quitter le pays. Il y retourne, toujours clandestinement, durant plusieurs mois.
Depuis août 1981, il vit définitivement hors de Turquie.

LES généraux turcs ont repris le pouvoir le 12 septembre 1980. Or, c'est seulement le 24 décembre 1981 qu'ils ont engagé le premier grand procès. Et quel procès : 52 dirigeants, dont le président, du syndicat DISK y risquent leur tête ! Alors une double question : pourquoi la DISK, et pourquoi maintenant ?

Kemal Daysal : Que la junte s'attaque à la DISK n'a rien d'étonnant. Fondée en 1967, elle ouvrait, face au syndicalisme à l'américaine, l'alternative d'un syndicalisme de classe. Son action contre l'exploitation, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des ouvriers lui valurent, dès alors, la haine des monopoles et de l'appareil d'Etat. En 1970, déjà, le gouvernement Demirel présentait un projet de loi suspendant la DISK. Il fallut, les 15 et 16 juin 1970, que 100 000 travailleurs manifestent à Istanbul et dans la région pour que le Conseil constitutionnel annule la loi votée par l'Assemblée.

Deux chiffres suffisent à dire l'essor de la DISK : de 30 000 adhérents en 1967, elle est passée à 600 000 en 1980, prouvant ainsi qu'elle a gagné la confiance de la classe ouvrière turque. C'est pourquoi, dès le 12 septembre 1980, la junte a suspendu ses activités.

Une junte qui pourtant, à en croire ses porte-parole et ses défenseurs en France – de la droite jusqu'à certains journalistes du *Monde* –, ne prenait le pouvoir que pour *« combattre le terrorisme, remettre sur pied l'économie et restaurer la démocratie »*.

Kemal Daysal : Nous savions, nous, que la junte ne manquerait pas de s'en prendre à la classe ouvrière et à son syndicat. D'ailleurs, très vite, on a compté plusieurs milliers d'arrestations d'ouvriers communistes, socialistes, croyants, etc. Le procès contre la DISK marque l'apogée de cette répression. Plusieurs phases sont prévues. La première vise 52 dirigeants de la DISK. Mais le procureur a annoncé une seconde phase, au cours de laquelle comparaîtraient 200 dirigeants responsables de 29 fédérations de la DISK. La troisième phase

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

dossier

PROCES

concernerait 2 000 militants syndicaux et dirigeants d'organisations démocratiques ayant collaboré avec la DISK.

Sur quel acte d'accusation le procès est-il *« officiellement »* fondé ?

Kemal Daysal : Le procureur de l'état de siège a prononcé un réquisitoire de 850 pages, qu'on peut résumer en une phrase. Selon lui, la DISK aurait tenté, par la terreur, d'abolir la Constitution et d'empêcher l'Assemblée nationale de remplir ses fonctions. Or, pas un seul argument concret n'étaye ces accusations, pas un seul fait sérieux n'est cité à l'appui d'une prétendue implication de notre syndicat dans les affaires du terrorisme.

Mais de quelles actions est-il fait état ?

Kemal Daysal : Seulement d'actions syndicales. Le procureur évoque les tentatives de grève générale organisées par la DISK, en 1976, contre l'instauration de tribunaux de sûreté de l'Etat qui visaient, sur la base d'une loi d'exception, à organiser la répression contre la classe ouvrière et ses possibilités d'expression. Il parle des meetings de protestation organisés par la DISK et d'autres organisations démocratiques contres les tentatives de restriction des droits et libertés – c'est là un chapitre privilégié. Il accuse également la DISK de s'être montrée intransigeante dans les réunions de conventions collectives avec le patronat. Il s'étend durant plus de 100 pages – cela peut paraître extraordinaire dans un pays développé – sur l'organisation par la DISK de meetings du 1er Mai.

Moi, je demande au procureur général : toutes ces actions que vous nous reprochez ne relèvent-elles pas de l'activité normale d'une organisation syndicale ? Et j'ajoute, d'une activité conforme à la Constitution ? En vérité, monsieur le procureur, ce procès et votre réquisitoire de procureur constituent une provocation à l'égard de l'opinion nationale et internationale, qui s'inquiétait des raisons de l'emprisonnement de dirigeants et de militants de la DISK.

La junte n'arrive même pas à dissimuler ses mensonges : les actions dont la DISK est accusée sont parfaitement légales, elles n'ont rien à voir avec le terrorisme contre lequel la DISK s'était maintes fois prononcée. D'ailleurs, n'en était-elle pas une des principales victimes ? C'est sous les balles des terroristes qu'est tombé, en juillet 1980, le fondateur et président de la DISK, Kemal Türkler, comme bien d'autres de nos militants.

Le caractère flagrant de la manipulation des faits à laquelle se livre le procureur explique sans doute les conditions invraisemblables qui président à ces procès, et dont l'avocat français Frédéric Weil a déjà témoigné dans les colonnes de *Révolution*.

Kemal Daysal : Absolument. Les irresponsables qui ont projeté ce procès se trouvent aujourd'hui menacés de voir surgir la vérité. C'est pourquoi ils ont tenté de restreindre les droits de la défense. Toutes les règles juridiques sont bafouées, toutes les garanties supprimées : le procureur et le tribunal réduisent au minimum le droit de parole, de réponse et de défense des avocats, empêchent par tous les moyens le contact entre les dirigeants accusés et leurs défenseurs, procèdent à des expulsions arbitraires, etc.

Revenons au deuxième volet de ma question : le *« pourquoi maintenant ? »* Le procès contre la DISK marque, d'évidence, une nouvelle et importante étape dans l'escalade de la répression. D'autant qu'on sait qu'après celui-là, des milliers, voire des dizaines de milliers d'autres procès sont en préparation. Comment expliquer cette sorte de *« fuite en avant »* de la junte ?

Kemal Daysal : La junte savait certes, dès le début, que la classe ouvrière était contre elle. Mais la protestation de celle-ci, en 1981, n'a pas été spectaculaire ni massive : c'est en silence, à la base, que les travailleurs ont exprimé leur colère. L'année 1982 pourrait bien, par contre, être le théâtre de mouvements de grande ampleur.

Les conséquences de la politique économique de la junte sont, pour l'immense masse de la population, catastrophiques.

Kemal Daysal : C'est une véritable faillite. Cinq chiffres pour éviter de longs développements : 6 millions de chômeurs, une inflation de 48% (en 1981), une dévaluation durant la même année de 40% de la livre turque par rapport au dollar, un déficit du commerce extérieur de 5 milliards de dollars, une dette extérieure de 23 milliards de dollars ! Inutile de dire que ce sont les travailleurs qui, les premiers, en font les frais.

C'est par crainte d'une riposte massive que la junte a décidé, avec ce procès, d'adresser un avertissement sévère à la classe ouvrière, à l'opinion. C'est le sens principal de cette *« fuite en avant »* dans la répression. En même temps, la junte, qui parle volontiers de retour à la démocratie, définit plus clairement ce qu'elle entend par démocratie :

DE LA DISK

notre démocratie, déclare-t-elle en substance, est inséparable de la restriction des droits syndicaux, des droits d'expression, d'organisation et de manifestation.

En fait, le règne de l'arbitraire le plus total ?

Kemal Daysal : Les indices ne manquent pas, en effet. On apprend, chaque jour, de nouvelles arrestations.

On a cité les chiffres de 200 000 interpellations depuis un an et demi, et de 50 000 prisonniers politiques ?

Kemal Daysal : Il est difficile de donner des chiffres exacts, car la junte pratique une politique de « *circulation* » des arrestations. Des militants sont emprisonnés, relâchés, puis réemprisonnés, etc. Ces chiffres, cela dit, me semblent plus que vraisemblables. La junte elle-même a admis plus de 100 000 arrestations.

Non moins scandaleuse est, face aux discours sur le retour à la démocratie, la pratique de la torture et des sévices contre les prisonniers. Je n'aime pas beaucoup en parler : je dirais simplement que ceux qui, en Turquie, ont connu la prison sans y avoir été victimes de tortures ou de sévices ont de la chance. Selon Amnesty International, 70 prisonniers seraient morts sous la torture, 100 autres seraient soignés, après la perte d'un ou plusieurs membres, dans les hôpitaux... Qu'il puisse se livrer à de telles pratiques suffit à définir ce pouvoir comme n'ayant que faire de la vie humaine, du respect de l'homme, bref un pouvoir en dehors de notre temps.

Pour revenir au terrorisme, qui a servi de prétexte au putsch des généraux, je conclurai : c'est la terreur au niveau de l'Etat qui a été substituée à la terreur de la rue. Faut-il, comme le font hypocritement certains, fermer les yeux sur l'une sous prétexte que l'autre a reculé . Est-ce compatible avec la pensée démocratique, la pensée libérale ?

Ce qui frappe, en effet, c'est que l'Europe occidentale a fini par se sentir interpellée. Après s'être efforcée de cacher ce cancer, d'autant plus honteux qu'il se développait en son sein, elle commence à intervenir. L'Assemblée européenne et le conseil de l'Europe – à la tribune desquels vous êtes, Kemal Daysal, intervenu – ont pris de premières mesures. Comptez-vous beaucoup sur cette action, et plus largement sur celle de l'opinion des peuples ?

Kemal Daysal : Bien sûr, mais c'est d'abord en Turquie que se trouvent vos raisons d'espérer. Durant l'année 1981, je l'ai dit, la classe ouvrière, bien qu'opposée à la junte, n'a pas manifesté de réactions massives, tandis que les couches moyennes soutenaient assez largement les généraux ainsi – cela va de soi – que la bourgeoisie monopoliste. 1982 se présente différemment.

La classe ouvrière hausse le ton de sa protestation. Les couches moyennes passent peu à peu du soutien à la neutralité. Les méfaits de la politique menée depuis un an et demi cristallisent l'opposition. Le fait même que la répression vise, non seulement les communistes, mais également les socialistes, les sociaux-démocrates.

Y compris l'ex-Premier ministre Ecevit et son parti, le PRP.

Kemal Daysal : Ils ont leur place aux côtés de la classe ouvrière, avec les forces démocratiques. D'ailleurs, parmi les 32 dirigeants de la DISK accusés, une grande partie est membre du PRP.

Bref, l'expérience de notre classe ouvrière, l'aspiration grandissante au véritable retour à une véritable démocratie parmi les autres couches nous amènent à envisager l'avenir avec certains espoirs. 1982 sera plus favorable pour les forces du changement.

Et c'est ce processus que la protestation des peuples, notamment en Europe, peut favoriser ?

Kemal Daysal : La sensibilisation de l'opinion internationale et européenne à notre cause s'est considérablement accrue. Et c'est bien sûr très positif. C'est ainsi que certains partis qui, en septembre 1980, étaient favorables à la junte protestent aujourd'hui contre la répression à laquelle elle se livre.

Mais est-ce suffisant ? Parmi les pays européens, les appréciations et les attitudes sont diverses. Certains, comme la France, la Grèce, les pays nordiques interviennent positivement. D'autres n'ont pas compris l'urgence de la situation. Il en est qui, très vigilants par rapport aux événements de Pologne, parallèlement à la politique de Reagan, ne semblent pas conscients de ce qui se passe en Turquie. C'est le cas, par exemple, de la Grande-Bretagne, dont on comprend mal qu'elle se prononce encore pour le maintien de la junte en place.

L'évolution d'ensemble est cependant plutôt positive. Je rappelais tout à l'heure l'avancée des institutions européennes.

Kemal Daysal : Les choses ont, en effet, bien changé depuis 1980. Nombreux sont ceux qui ont pris

dossier

PROCES

conscience que le régime turc n'est plus compatible avec le respect des droits de l'homme. C'est ce que montrent les récentes décisions de l'Assemblée européenne et du Conseil de l'Europe. Mais il faut aussi penser aux exigences de la situation en Turquie, qui est très alarmante. C'est en ce sens que ce qui a été fait, ce qui se fait est insuffisant. Il faut accroître la solidarité de l'opinion européenne avec les syndicalistes, les démocrates turcs. Vite. R

KEMAL DAYSAL/DOMINIQUE VIDAL

TAV ARAŞTIRMA VAKFI

DE LA DISK

La Turquie au Xème Congrès Syndical Mondial

Le Xème congrès de la Fédération syndicale mondiale s'est tenu à la Havane du 10 au 15 février 1982. La Turquie était représentée à ce congrès par une délégation composée de Kemal Daysal, membre du comité exécutif de la DISK, de Gültekin Gazioglu, président de l'Union des Enseignants (TOB-DER), de Selahattin Uyar, dirigeant du syndicat des ouvriers du textile affilié à la DISK et des représentants de FIDEF.

Dans leur intervention, lors du congrès, les représentants de la DISK et de TOB-DER ont stigmatisé la politique suivie par la junte militaire de droite. Le congrès a exprimé son soutien sans faille à la lutte que les travailleurs de Turquie mènent contre la junte militaire de droite. Une motion dans ce sens a été votée et incluse dans la résolution finale. En outre, le congrès a envoyé un télégramme de protestation au général Evren. Dans ce télégramme, les délégués au Xème congrès syndical mondial, réunis à la Havane, représentant 269 millions de travailleurs du monde entier, ont demandé la cessation du procès et des poursuites contre les dirigeants et militants de la DISK. Ils ont aussi exigé leur libération immédiate et la fin des tortures infligées aux détenus. La résolution quant à elle condamne la régression et les persécutions criminelles dont les syndicats sont l'objet en Turquie et la suppression totale de de tous les droits syndicaux et de toutes les libertés démocratiques dans ce pays."Le Congrès exprime sa solidarité la plus totale à la DISK et exige que le régime militaire turc mette fin à la parodie de jugement des dirigeants de la DISK, parodie qui peut avoir comme conséquence la condamnation à mort de 52 dirigeants syndicaux. Tous les syndicalistes emprisonnés en Turquie doivent être immédiatement libérés et les droits syndicaux et les libertés démocratiques pleinement respectés."

TÜRKİYE SOSYALİST İŞÇİ PARTİSİ ARŞİVİ

Mieux vaut en rire

La Communauté Hellénique de Bruxelles s'était adressée à l'Ambassade de Turquie en Belgique afin de protester contre les violations des droits de l'homme en Turquie. Elle nous a communiqué la réponse qu'elle a obtenue de l'Ambassade. Nous la publions car elle révèle un point de vue "original,, sur la répression en Turquie.

Monsieur le Président Feolidis
Monsieur le Secrétaire Général
Karamanidis
rue Fernand Bernier 6a
1060 BRUXELLES

Me référant à votre télex du 4 janvier 1982, je voudrais vous informer que depuis le 12 septembre 1980, aucun travailleur ou syndicaliste n'a été poursuivi ou arrêté en Turquie en raison de ses activités syndicales. De même, aucun syndicat n'a été suspendu en raison de ses activités syndicales légales.

L'activité de la Centrale ouvrière DISK a été suspendue à cause de graves accusations qui ont pesé sur elle, comme la participation à des actes terroristes ou anarchistes, complicité avec les organisations illégales et soutien moral et matériel accordé à ces organisations.

Les 52 dirigeants de DISK sont jugés devant un tribunal libre et indépendant et suivant la législation qui était en cours avant le 12 septembre 1980.

Comme tous les citoyens sont égaux devant la loi, être syndicaliste n'accorde aucun privilège à celui qui est accusé d'avoir commis un délit.

A l'issue de leur procès , les personnes en question seront acquittées ou condamnées s'il s'avère qu'elles sont innocentes ou délinquantes.

Comme le procès est en cours devant un tribunal indépendant, il n'est pas question pour le Gouvernement d'intervenir dans le déroulement de ce procès.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

p. l'Ambassadeur

Ahmet ERMISOGLU
Premier Conseiller

TÜRKİYE SOSYALİST ARAŞTIRMALAR

APPEL COMMUN

Des pourparlers au niveau supérieur ont eu lieu entre le Parti Ouvrier de Turquie, le Parti Communiste de Turquie et le Parti Ouvrier Socialiste de Turquie. Les 3 partis se sont entretenus sur les développements dans leur pays et sur la situation internationale. Ils ont échangé des informations concernant leurs partis, ils ont examiné les problèmes relatifs à l'unité politique de la classe ouvrière et à la formation d'un large front politique. Ils ont également recherché les possibilités de l'unité d'action autour d'objectifs concrets.

Les trois partis ont décidé de régulariser doréna vant leurs relations réciproques, de coordonner ou d'unifier - autant que possible - leurs campagnes contre la junte, contre l'impérialisme et contre les monopoles, et ce dans le cadre d'un programme. Ils ont décidé d'entamer des travaux en vue de poser les fondements - dans le plus bref délai - d'un front étendu, pour renforcer et déployer davantage la lutte et, à cet effet, ils ont décidé de déterminer les principes, les champs d'action, les buts de ce front et de s'efforcer à y attirer toutes les forces patriotiques et démocratiques. Les partis mèneront leurs travaux communs sur base d'égalité.

Au cours des pourparlers, les trois délégations ont posé tous les problèmes avec franchise. Elles ont noté l'existence des divergences de vue sur le problème de l'unité politique. Chaque parti maintient la position de principe qu'il a défendue jusqu'ici.

Les trois partis ont décidé d'organiser ensemble une série de symposiums sur des thèmes idéologiques, politiques et autres. L'opinion commune des 3 partis converge sur le fait que les différences de points de vue entre eux peuvent être éliminées dans le cadre des travaux fraternels, au cours des luttes ouvrières, au cours des luttes des masses laborieuses et dans le processus de l'unité d'action.

A la fin de la réunion, les 3 partis ont approuvé le document intitulé "Appel commun de TIP, TKP, de TSIP" (4.2.1982) que nous reproduisons ci-dessous :

APPEL COMMUN DU PARTI OUVRIER DE TURQUIE (TIP), DU PARTI COMMUNISTE DE TURQUIE (TKP) ET DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE DE TURQUIE (TSIP) - 4.2.1982

"Aujourd'hui plus que jamais, la paix mondiale est confrontée à des dangers extrêmement sérieux. La responsabilité en incombe à l'impérialisme et surtout à l'impérialisme américain. Reagan, poursuivant une politique de force contre la détente dans les relations internationales, s'est engagé à accélérer la course aux armements nucléaires, course atteignant des proportions démentielles et sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Avec l'argument américain disant qu'une guerre limitée est possible, l'éventualité d'une guerre nucléaire mondiale devient un danger réel. La décision et le projet de déploiements de nouveaux missiles en Europe occidentale ont suscité des réactions massives parmi les peuples européens épris de paix et qui ont fait la preuve de l'ampleur de ce danger.

Face à cette course aux armements nucléaires, face à ces provocations et à ces préparatifs de guerre, un devoir urgent s'impose : développer la lutte résolue et organisée de toutes les forces de la paix, de la démocratie et du progrès. De nos jours, le problème le plus brûlant est d'empêcher une guerre nucléaire et de préserver la paix mondiale. Il est possible d'annuler la politique d'agression de l'impérialisme. La politique cohérente de paix de l'Union Soviétique et de la Communauté socialiste est un soutien important pour les forces mondiales de la paix et

APPEL COMMUN

constitue une garantie effective pour la préservation de la paix.

La longue tentative des Etats-Unis pour faire éclater un conflit à propos de la Pologne vise à camoufler la politique d'agression des Etats-Unis et à faire reculer la montée du mouvement de la paix. La normalisation progressive de la situation en Pologne, suite aux mesures prises et à la défaite des ennemis du socialisme qui visaient à prendre le pouvoir avec le soutien de l'impérialisme, est accueillie avec satisfaction par les forces populaires de notre pays et du monde. Ces développements ont rendu complètement inefficaces les plans qui furent conçus pour détacher la Pologne de la communauté socialiste et ont servi la préservation de la paix en Europe. La furie accrue des Etats-Unis face à ces développements indique clairement que c'était eux qui se trouvaient à la base du mouvement contre-révolutionnaire.

L'administration Reagan poursuivit la même politique provocatrice de guerre au Moyen-Orient. Dans le cadre de ses objectifs expansionnistes, le Pentagone veut utiliser le territoire de notre pays et étendre ses bases militaires pour sa "force de déploiement rapide" et prépare secrètement des plans pour déployer ses nouveaux missiles en Turquie après les avoir installés en Europe occidentale. Pour mettre en oeuvre ces plans visant l'implication directe de la Turquie dans une guerre nucléaire, menaçant ainsi l'existence même de notre pays, l'administration Reagan passe des accords avec la junte des généraux. Les Etats-Unis, poursuivant leurs apirations agressives, accroissent leurs pressions sur la Turquie. D'autre part, l'escalade de la répression contre les forces de la démocratie et de la paix est intimement liée au soutien que les Etats-Unis apportent à la junte à cet effet. L'administration Reagan est aussi responsable des meurtres, de la répression sanglante et de la terreur perpétrés par la junte. La junte ne pourrait et n'oserait accroître sa répression féroce contre les droits de l'homme dans les proportions actuelles si elle ne bénéficiait pas du soutien américain. C'est une nécessité actuelle et urgente d'effectuer l'union de toutes les forces contre les efforts de Washington qui visent à faire de la Turquie l'instrument de ses aspirations agressives dans notre région, contre les tentatives américaines qui mettent la paix en péril en allumant des incendies, et contre ses projets d'entraîner notre pays dans la ligne de feu d'une guerre nucléaire.

La junte, dans son isolement, tant intérieur qu'extérieur, resserre de plus en plus ses relations avec les Etats-Unis. Alors que la junte oeuvre à structurer le régime futur de répression, en promulguant successivement une série de lois, elle tente de camoufler les lourdes pressions faites sur la classe ouvrière et sur les forces démocratiques ainsi que la détérioration des conditions de vie des masses laborieuses, par sa duperie du "passage à la démocratie". Le cas des 52 dirigeants de la DISK qui risquent la peine de mort et sont jugés par une cour martiale selon la loi d'état de guerre constitue un exemple clair et précis des actes de répression de la junte. La junte envisage d'utiliser ce procès, dans lequel les inculpations se réfèrent uniquement et exclusivement aux activités syndicales, pour justifier la révocation future de toutes les libertés et droits syndicaux de la classe ouvrière. Au travers de 52 dirigeants syndicaux, la junte veut anéantir les droits les plus naturels de tous les plus élémentaires de tous les travailleurs :

APPEL COMMUN

leurs droits de lutte pour améliorer leurs conditions de vie. Que pareil procès soit intenté et mis en oeuvre en dépit des réactions syndicales de toutes tendances à l'échelle mondiale et en dépit des forces éprises de démocratie et de libertés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, est inconcevable sans un soutien flagrant à la junte des généraux de la part de l'impérialisme américain. Dans cette situation, le comportement de Reagan - qui entame une campagne subversive contre l'Union soviétique et contre le socialisme, en soutenant les forces contre-révolutionnaires en Pologne, et en jouant simultanément le rôle de "défenseur des droits de l'homme" et de "l'ami des syndicats" afin de pouvoir s'ingérer dans les affaires internes de la Pologne - est une hypocrisie en soi. Les larmes de crocodile que l'administration Reagan verse pour la Pologne ne peuvent tromper personne vu que cette même administration a accueilli en silence et a même défendu ouvertement des pratiques de la junte turque telles que : l'écrasement des droits de l'homme - dans un pays membre de l'OTAN -, la politique de tortures massives, l'incarcération de dizaines de milliers de personnes, le jugement en cours martiales - uniquement pour leurs opinions et le fait de s'organiser - d'adhérents de partis, des organisations syndicales et des associations n'ayant aucun lien avec le terrorisme, l'aggravation de la répression contre le peuple et contre les démocrates kurdes et la demande de la peine capitale contre les dirigeants syndicaux.

Nous vivons une période où les rapports entre les événements internationaux et les développements dans notre pays sont étroitement liés. Aujourd'hui, la défense de la paix mondiale, l'opposition à l'impérialisme et à toutes les initiatives américaines hostiles à la paix, sont en corrélation rigoureuse avec l'opposition à la junte et à à toutes ses initiatives et tous ses actes d'animosité contre les masses populaires. Dans cette période critique, comportant des dangers sérieux pour la paix mondiale et pour l'avenir de notre pays, nous appelons toutes les forces populaires à s'unir et à entamer l'escalade de la lutte contre l'impérialisme, contre la junte, pour la paix, pour le pain, pour l'emploi, pour la terre, pour la démocratie, pour la liberté, et pour l'indépendance."

(Le C.C. du T.I.P., le C.C. du T.K.P., le C.C. du T.S.I.P.)

POESIE

ORHAN VELİ

POESIES DE ORHAN VELI KANIK

Né à Istanbul, fils de musicien, Orhan Veli Kanik (1914-1950) a fait des études de philosophie. Après avoir travaillé comme employé, il a édité en 1947 une revue appelée "Yaprak,, (la feuille). Il est un des fondateurs du mouvement "Garip,, (étrange), avec Melih Cevdet Anday et Oktay Rifat. Sous l'influence de Nazim Hikmet, leurs langages et styles sont devenus plus simples et populaires. Mais leur engagement n'est pas vraiment révolutionnaire, comme celui de Hikmet. Plus proches de la petite bourgeoisie, ils préfèrent poser des questions générales, communes à toutes les classes, sur la mort, la vie, la société ... Leur innovation est "l'étrange,, et l'introduction du quotidien dans la poésie.

Rêve

J'ai vu ma mère morte dans mon rêve
Je me suis réveillé en pleurant
Cela m'a rappelé comment, un matin de fête,
j'ai pleuré
En regardant dans le ciel le ballon que j'avais
laissé s'échapper.

Gratuit

Nous vivons gratuitement, gratuitement;
L'air est gratuit, les nuages sont gratuits;
Les vallées, les collines sont gratuites;
La pluie, la boue sont gratuites;
A la porte des cinémas,
Les vitrines sont gratuites;
Mais le fromage et le pain ne le sont pas
L'eau amère est gratuite;
La captivité est gratuite;
Nous vivons gratuitement, gratuitement.

Réponse

Tu parles de la faim
Cela veut dire que tu es communiste
Cela veut dire que c'est toi qui a brûlé tous les
bâtiments
Ceux d'Istanbul, c'est toi
Ceux d'Ankara, c'est toi ...
Quel cochon, toi, alors !

Fête

Corbeaux, surtout ne le dites pas à ma mère !
Aujourd'hui, pendant que les canons tonneront,
Je m'enfuirai de la maison.
Je vais aller au ministère de la guerre.
Si vous ne le dites pas, je vous achèterai des
sucettes.
Corbeaux, je vous ferai aller sur les bateaux-
balançoires.
Je vous donnerai toutes mes billes
Corbeaux, je vous en prie, ne le dites pas à ma
mère !

Ma main gauche

Je suis devenu saoul et
Je me suis encore souvenu de toi;
Ma main gauche,
Ma main maladroite,
Ma pauvre main !

L'arbre

J'ai lancé une pierre dans l'arbre
Ma pierre n'est pas retombée
Ma pierre n'est pas retombée
L'arbre a mangé ma pierre
Je veux ma pierre
Je veux ma pierre

yaprak (la feuille) 15.1.1950

Poésies de Orhan Veli traduites par Dominique Sonnet et Martine Sonnet

TÜRKİYE SOSYAL TARİHİ ARAŞTIRMALARI VAKFI

NAZIM HIKMET AURAIT 80 ANS

SUR LA VIE

La vie n'est pas une plaisanterie
Tu la prendras au sérieux,
Comme le fait un écureuil, par exemple,
Sans rien attendre du dehors et d'au-delà.
Tu n'auras rien d'autre à faire que de vivre.

La vie n'est pas une plaisanterie,
Tu la prendras au sérieux,
Mais au sérieux à tel point,
Qu'adossé au mur, par exemple, les mains liées
Ou dans un laboratoire
En chemise blanche, avec de grandes lunettes,
Tu mourras pour que vivent les hommes,
Les hommes dont tu n'auras même pas vu le visage,
Et tu mourras tout en sachant
Que rien n'est plus beau, que rien n'est plus vrai que la vie.
Tu la prendras au sérieux
Mais au sérieux à tel point
Qu'à soixante-dix ans, par exemple, tu planteras des oliviers
Non pas pour qu'ils restent à tes enfants
Mais parce que tu ne croiras pas à la mort
Tout en la redoutant
Mais parce que la vie pèsera plus lourd dans la balance.

1948.

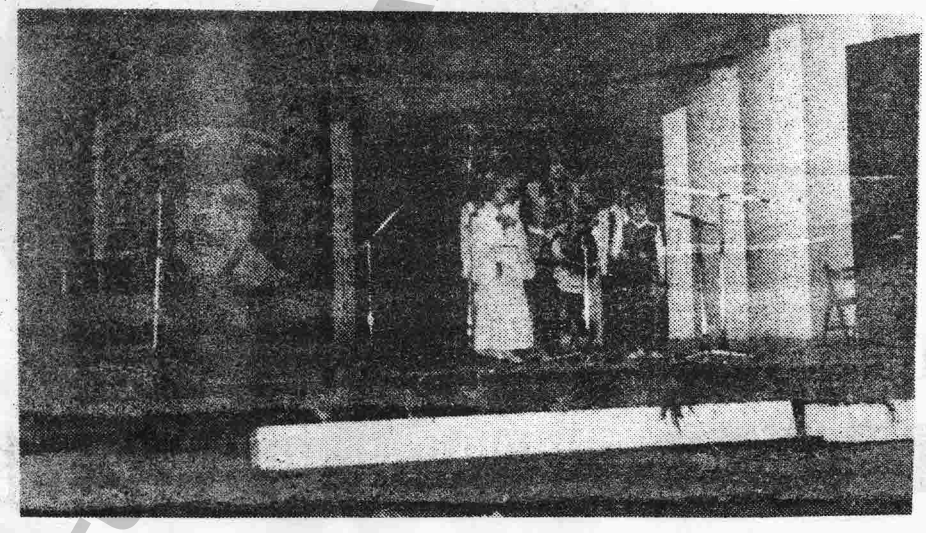

- Fête à Anvers le 30.1.1982 à l'occasion du 80ème anniversaire de la naissance de Nazim Hikmet

TÜSTAV TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

Collecte pour les prisonniers politiques

CAMPAGNE DE COLLECTE POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES ET LEURS FAMILLES

A l'occasion de la fête de solidarité avec la Turquie organisée le 9 janvier, l'U.T.T.B. a lancé une campagne de collecte de fonds pour les prisonniers politiques de Turquie et leurs familles. Les dons peuvent être versés par compte bancaire avec la mention "Collecte prisonniers politiques,,. Le numéro de compte de l'U.T.T.B. est le suivant : 001-0330986-01 .

En vente à L'UTTB

Autocollants: 20 f

TÜRKİYE SOSYALİST İLİM ARŞİVİ AKADEMİ